

Note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2021 Budget chaufferie bois

I. Le cadre général du compte administratif

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées par la commune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021. Elaboré par l'ordonnateur, il est en concordance avec le compte de gestion établi par le Trésorier.

Le compte administratif 2021 qui se compose de deux sections, la section d'exploitation et la section d'investissement, a été voté le 23 mars 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

II. La section de fonctionnement

A) Les dépenses d'exploitation

Les dépenses totales s'élèvent à 81 661.69 €.

Le chapitre 011 – charges à caractère général – comprend les charges de fonctionnement de la chaufferie bois (électricité, combustibles - fioul et plaquettes bois - entretien et maintenance des chaudières, du réseau et des sous-stations). Elles sont de 75 175.10 € pour 2021, en légère augmentation par rapport à 2020 (+2.65 %). 8 493.10 € ont été dépensés en 2020 pour l'achat de fioul ; seulement 2 763 € l'ont été en 2021, les cuves étant justes remises à niveau. En revanche, les fournitures d'électricité et de plaquettes, de 51 888.86 € en 2020, sont passées à 61 926.61 € en 2021. Les quantités consommées dépendent bien évidemment de la rigueur des hivers.

Le chapitre 012 – charges de personnel – comptabilise la mise à disposition d'un agent technique. Ce dernier est intervenu tout au long de l'année 2021 et seulement 4 mois en 2020.

Le chapitre 65 – autres charges de gestion courante – n'a pas été mouvementé en 2021, ni en 2020.

Le chapitre 66 – charges financières – diminue par rapport à 2020, les intérêts s'amenuisant au fur et à mesure du remboursement du capital qui se trouve au compte 1641 de la section d'investissement.

Annualités	2021	2020
Intérêts	3 943.65 €	5 003.15 €
Capital	10 795.52 €	12 816.23 €
Total	14 739.17 €	17 819.38 €

Le chapitre 67 – charges exceptionnelles – n'a pas été mouvementé en 2021. En 2020, 5 525 € ont été payés au titre d'une régularisation de TVA.

B) Les recettes d'exploitation

Les recettes totales s'élèvent à 95 243.25 € en 2021 contre 88 665 € en 2020.

L'année 2021 est une année à caractère exceptionnel car, au cours de celle-ci, un problème de facturation des méga watts a été identifié. En effet le prix du méga watt/heure appliqué depuis 2017 n'a jamais été révisé, ni calculé au coût réel du fonctionnement de la chaufferie, mais basé sur une estimation de 2016 établie par un bureau d'étude. Par ailleurs, aucun relevé de compteur effectif ne semble avoir été fait. Aussi, afin de facturer au plus juste, il a été nécessaire d'avoir suffisant de recul sur les consommations réelles. Les relevés réguliers n'ayant commencé qu'en juin 2021, la facturation n'a pas pu être réalisée.

Le chapitre 70 – ventes produits fabriqués, prestations – comptabilise la vente des méga watts. Les 15 243.25 € encaissés correspondent au 4^{ème} trimestre 2020 qui, pour des raisons de flux informatiques, n'avaient pas pu être passés en 2020.

Le chapitre 77 – produits exceptionnels – a été fortement abondé en 2021. En effet, afin de soutenir la trésorerie de la chaufferie, ce sont les budgets des énergies renouvelables (via le budget général) et du patrimoine immobilier qui ont versé respectivement 39 500 et 40 500 € de subventions. Cette situation doit rester exceptionnelle.

C) Résultat de fonctionnement 2021

Recettes	95 243.25 €
Dépenses	81 661.69 €
Résultat 2021	13 581.56 €
Excédent 2020 reporté	4 152.26 €
Excédent 2021	17 733.82 €

Le report excédentaire de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 (4 152.264 €) ajouté à celui de 2021 (13 581.56 €) génère un excédent total de fonctionnement cumulé de 17 733.82 €.

III. La section d'investissementA) Les dépenses d'investissement

Les dépenses s'élèvent à 23 554.55 € dont 10 795.52 € destinés au remboursement du capital de la dette (compte 1641) et les travaux réalisés en 2021 à hauteur de 12 759.03 €. L'installation d'échangeurs dans différents bâtiments, le débouage du réseau primaire et le traitement de l'eau constituent les investissements de l'année. En 2020, aucun investissement n'a été fait.

B) Les recettes d'investissement

Les investissements 2021 ont été autofinancés par un virement de la section d'exploitation de 17 852.51 € ne donnant pas lieu à une émission de titre.

C) Les restes à réaliser (RAR)

Il s'agit des dépenses engagées et des recettes non encaissées pendant l'année et qui doivent être reportées sur l'exercice suivant. Sans objet pour 2021.

D) Résultat d'investissement 2021

Recettes	0.00 €
Dépenses	23 554.55 €
Résultat 2021	- 23 554.55 €
Excédent 2020 reporté	19 497.49 €
Résultat cumulé 2021	- 4 057.06 €

Le report d'excédent d'investissement 2020 (19 497.498 €) défalqué du déficit de 2021 (- 23 554.55 €) génère donc un résultat de clôture déficitaire de 4 057.06 €. Ce déficit est couvert par un excédent de fonctionnement capitalisé de 4 057.06 €. L'excédent de fonctionnement reporté est donc de 13 676.76 € (17 733.82 € - 4 057.06 €).

Fait à Saint Etienne de Lugdarès, le 24 mars 2022

Mme le Maire,
Françoise BENOIT